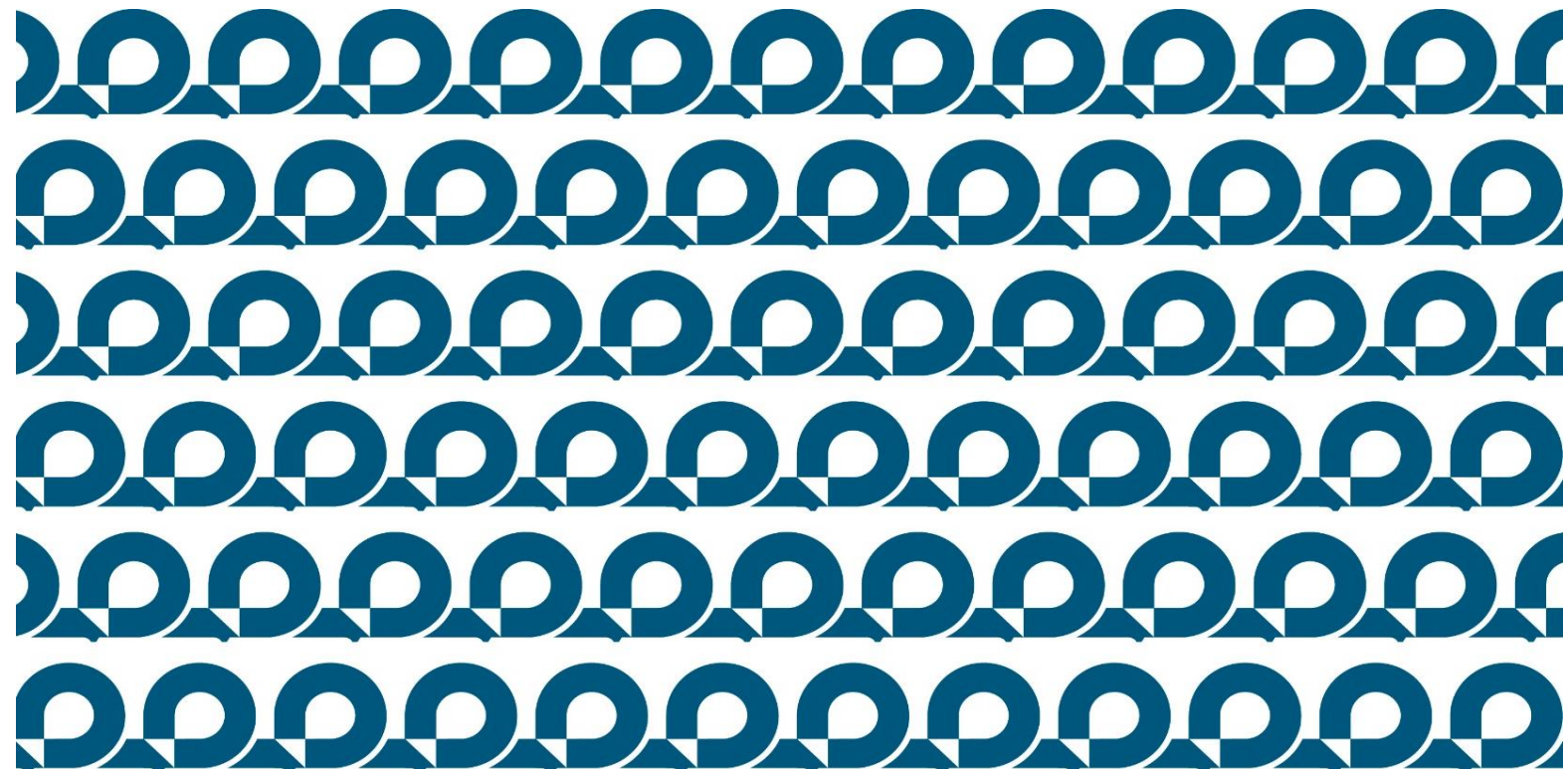




# NOTRE CHARTE ÉTHIQUE ET SOCIALE DU FOURNISSEUR

*Approuvée à Chapela (Redondela - Pontevedra - Espagne), le 23 mars 2017*



<b>CHAPITRE I. PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
Article 1. <i>Objet</i> .....	3
Article 2. <i>Champ d'application</i> .....	3
Article 3. <i>Acceptation par les Fournisseurs et Sous-traitants</i> .....	3
Article 4. <i>Vérification de sa conformité</i> .....	3
<b>CHAPITRE II. LES DIX PILIERS DE NOTRE CHARTE ÉTHIQUE ET SOCIALE DU FOURNISSEUR</b> .....	<b>4</b>
Article 5. <i>L'engagement envers les droits de l'homme et du travail reconnus internationalement</i> .....	4
Article 6. <i>L'exemplarité dans la conformité de la légalité</i> .....	5
Article 7. <i>Honnêteté et intégrité dans l'activité d'entreprise</i> .....	5
Article 8. <i>La transparence dans la gestion des potentiels conflits d'intérêts</i> .....	6
Article 9. <i>La confidentialité et la véracité de l'information</i> .....	6
Article 10. <i>Une concurrence loyale, saine et juste</i> .....	6
Article 11. <i>La durabilité environnementale</i> .....	7
Article 12. <i>La qualité et la sécurité alimentaire</i> .....	7
Article 13. <i>La loyauté dans la gestion de crises alimentaires</i> .....	7
Article 14. <i>La prévention de la fraude alimentaire</i> .....	7
<b>CHAPITRE III. LE CANAL ÉTHIQUE DU FOURNISSEUR DU GROUPE NUEVA PESCANOVA</b> .....	<b>8</b>
Article 15. <i>Consultations et Dénonciations de Manquement</i> .....	8
Article 16. <i>Principes informateurs du Canal Éthique du Fournisseur</i> .....	8
<b>CHAPITRE IV. DISPOSITIONS FINALES</b> .....	<b>8</b>
Article 17. <i>Approbation, validité et modification</i> .....	8
<b>ANNEXE. Déclaration Responsable de la Charte Éthique et Sociale du Fournisseur du Groupe Nueva Pescanova</b> ....	<b>9</b>

## CHAPITRE I. PRÉAMBULE

### Article 1. *Objet*

---

Notre Charte Éthique et Sociale du Fournisseur contient l'ensemble de **principes d'action professionnelle et règles de conduite professionnelle** que, conformément aux dispositions de **Notre Code Éthique** et de notre **Politique Corporative d'Achats**, le Groupe Nueva Pescanova exige à ceux avec qui il s'engage à acquérir des biens, produits, matières premières ou services.

### Article 2. *Champ d'application*

---

1. Notre Charte Éthique et Sociale du Fournisseur sera d'application à tous les **Fournisseurs, Approvisionneurs** ou **Entreprises de Travail Intérimaire** (aussi bien personnes physiques que juridiques et indépendamment de leur nationalité) qui soient ou prétendent être engagés par une société du Groupe Nueva Pescanova où que ce soit dans le monde.
2. De même, Notre Charte Éthique et Sociale du Fournisseur sera d'application aux entreprises et/ou professionnels qui soient, à leur tour, engagés par un Fournisseur pour prêter des services ou réaliser des approvisionnements au Groupe Nueva Pescanova (**Sous-traitants**).
3. Toutes les personnes assujetties par Notre Charte Éthique et Sociale du Fournisseur seront nommées, indifféremment, "Fournisseur" ou "Fournisseurs".

### Article 3. *Acceptation par les Fournisseurs et Sous-traitants*

---

1. Le Groupe Nueva Pescanova n'engagera aucun Fournisseur qui refuse d'accepter Notre Charte Éthique et Sociale du Fournisseur. Cette acceptation, préalable à son engagement réel, sera documentée à travers la souscription de la **Déclaration Responsable** incluse dans l'**ANNEXE** de ce document. Cela dit, **seront exemptés** de remplir ladite **Déclaration Responsable** les Fournisseurs qui soient des entités de droit public (ou sociétés ou autres personnes juridiques contrôlées ou à capital partagé par ces entités de droit public), les entités financières et les sociétés cotées dont les valeurs soient admises à négociation dans un marché réglementé.
2. Les Fournisseurs, du fait d'être engagés par le Groupe Nueva Pescanova, **s'obligent à informer leurs employés, collaborateurs et sous-traitants** (dans la mesure où ils soient en train de prêter des services ou de réaliser des approvisionnements au Groupe Nueva Pescanova) du **contenu et de l'obligation de Notre Charte Éthique et Sociale du Fournisseur**, tout comme à obliger leurs Sous-traitants à en informer leurs employés et collaborateurs. Le Groupe Nueva Pescanova pourra demander à tout moment à ses Fournisseurs qu'ils attestent la conformité de ces obligations.

### Article 4. *Vérification de sa conformité*

---

1. Les Fournisseurs acceptent la réalisation d'**activités de vérification** pour vérifier la conformité de Notre Charte Éthique et Sociale du Fournisseur. À cet effet, les Fournisseurs autorisent le Groupe Nueva Pescanova et/ou des tiers désignés par le Groupe pour la réalisation des vérifications nécessaires, en fournissant les moyens et l'accès aux installations tout comme la documentation nécessaire pour assurer ces vérifications de conformité du présent document.
2. La **non-conformité de la part du Fournisseur** de Notre Charte Éthique et Sociale du Fournisseur pourra supposer, en fonction de la gravité et compte tenu des circonstances, la **résiliation immédiate et anticipée de sa relation contractuelle** avec le Groupe Nueva Pescanova, sans préjudice de toute autre mesure qui pourrait correspondre au Groupe Nueva Pescanova en défense de ses légitimes intérêts.

## CHAPITRE II. LES DIX PILIERS DE NOTRE CHARTE ÉTHIQUE ET SOCIALE DU FOURNISSEUR

### Article 5. L'engagement envers les droits de l'homme et du travail reconnus internationalement

1. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova devront **traiter leurs employés et collaborateurs de manière équitable**, en respectant toujours les lois salariales qui soient d'application, y compris les salaires minimums, heures supplémentaires et bénéfices sociaux.
2. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova ne permettront dans leur organisation aucune forme d'harcèlement, abus d'autorité ou d'environnement de travail intimidant, dégradant ou insultant à l'égard des **droits personnels de leurs employés et collaborateurs**.
3. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova ne permettront dans leur organisation aucune forme de **travail forcé ou obligatoire**, à savoir, celui exigé à une personne en situation de servitude ou sous menace, contrainte, extorsion ou violence physique ou psychologique.
4. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova ne pourront jamais, en aucun cas, employer **main d'œuvre infantine**, à savoir, celle qui n'atteint pas l'âge minimum d'accès à l'emploi selon la législation nationale qui soit d'application, conformément aux normes internationalement acceptées, et en aucun cas cet âge ne sera inférieur à l'âge de finalisation de la scolarité obligatoire prévue dans la législation nationale qui soit d'application.
5. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova respecteront les **droits d'association syndicale, grève et négociation collective** de leurs employés et collaborateurs, conformément aux normes applicables dans chaque cas, ainsi que les droits des **minorités ethniques** et les **peuples indigènes** dans les espaces où ils développent leur activité.
6. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova ne pourront pas imposer à leurs employés et collaborateurs des **conditions de travail ou de sécurité sociale** contraires aux dispositions légales, conventions collectives ou au contrat individuel d'application ; ni engager des étrangers sans **permis de travail** ; ni encourir toute pratique liée au **trafic illégal de main d'œuvre** ou la **migration frauduleuse**.
7. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova promouvoir l'**égalité de chances professionnelles** entre hommes et femmes et refuseront toute forme de **discrimination**. Le Groupe Nueva Pescanova considère comme discrimination toute distinction, exclusion ou préférence basée sur des raisons racistes, antisémites ou toute raison motivée par l'idéologie, religion ou croyances, situation familiale, appartenance à une ethnie, race ou nation, origine nationale, sexe, orientation ou identité sexuelle, genre, maladie ou handicap.
8. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova, en respectant les lois d'application et leurs pratiques locales, favoriseront la **conciliation de la vie professionnelle et familiale** de leurs employés et collaborateurs.
9. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova garantiront à leurs employés et collaborateurs un **environnement de travail sûr**, en respectant toujours les conditions de sécurité, santé et hygiène au travail prévues dans la **législation sur la prévention de risques professionnels** d'application, conformément aux normes internationalement acceptées.
10. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova ne permettront pas au sein de leurs organisations des actions, conduites ou pratiques qui supposent une intrusion illégitime ou violation des droits au **secret des communications**, à l'**intimité personnelle** et à la **protection des données personnelles** de leurs employés et collaborateurs.

#### Article 6. L'exemplarité dans la conformité de la légalité

---

1. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova devront être exemplaires dans la **conformité des dispositions légales** qui leurs soient applicables, et notamment à l'égard de la conformité de la légalité pénale et administrative.
2. Le Groupe Nueva Pescanova n'engagera pas de Fournisseurs qui aient été **condamnés avec une sentence ferme à cause de délits** de terrorisme ou intégration dans une organisation ou groupe criminel, association illicite, traite de personnes, trafic illégal d'organes humains, prostitution ou exploitation sexuelle et corruption de mineurs, appropriation frauduleuse, escroquerie, publicité trompeuse, fausseté documentaire ou comptable, corruption publique ou privée, blanchiment de capitaux et financement de terrorisme, trafic illégal de main d'œuvre, migration frauduleuse, délit contre la santé publique, promotion ou incitation de la haine, hostilité, discrimination ou violence contre les personnes, ou à une peine de suspension spéciale de l'exercice professionnel, métier, industrie ou commerce. Cette interdiction sera valable également pour les Fournisseurs personnes juridiques qui soient déclarés pénalement responsables pour un de ces délits et pour ceux dont les administrateurs ou représentants légaux encore dans leur poste ou représentation jusqu'à leur cessation, se trouvent dans cette situation.
3. Le Groupe Nueva Pescanova n'engagera pas de Fournisseurs qui ne soient pas **en règle avec leurs obligations fiscales et de sécurité sociale**. Cela dit, ils seront considérés en règle avec ces obligations lorsque les dettes fiscales ou de sécurité sociale sont reportées, fractionnées ou suspendues du fait de les avoir contestées auprès de l'autorité administrative compétente.
4. Afin de prouver les dispositions du présent article, les Fournisseurs devront souscrire la **Déclaration Responsable** incluse dans l'**ANNEXE** de ce document, sans préjudice pour que le Groupe Nueva Pescanova se réserve la faculté de demander au Fournisseur à tout moment la documentation officielle prouvant les circonstances de leur Déclaration Responsable.

#### Article 7. Honnêteté et intégrité dans l'activité d'entreprise

---

1. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova maintiendront dans leurs organisations une politique de **tolérance zéro face à toute forme ou type de corruption ou pot-de-vin** dans l'exercice de leur activité d'entreprise, aussi bien dans le **secteur public que dans le privé**. Les actions de corruption ou de pot-de-vin dans le domaine public ou privé, expressément interdits, comprennent l'offre ou la promesse, directe ou indirecte, de toute sorte d'avantage indu, tout instrument pour sa dissimulation, le trafic d'influences, tout comme les *"paiements de facilitation, graissage ou souplesse des démarches"* (à savoir les remises d'argent ou d'autres objets de valeur à un fonctionnaire ou autorité publique en échange d'assurer ou de faciliter la démarche d'une action administrative).
2. Aucun Fournisseur ne pourra offrir ou concéder à des fonctionnaires publics, à des tiers ou à tout professionnel du Groupe Nueva Pescanova, dans le contexte de l'activité d'entreprise développée pour ou au nom du Groupe, directement ou indirectement, des **présents, cadeaux, invitations ou symboles d'hospitalité**, que ce soit en espèces ou sous la forme d'autres prestations, à moins que leur valeur économique ne soit négligeable ou symbolique et qu'ils répondent à des signes de courtoisie ou d'attention commerciales habituels, ou qu'il s'agisse d'invitation ou symboles d'hospitalité ayant la considération d'ordinaires ou habituels conformément aux usages sociaux et qui se trouvent dans la limite du raisonnable.
3. Sans préjudice du paragraphe précédent, **ne seront pas acceptables en aucun cas** les présents, cadeaux ou symboles d'hospitalité qui, de par leur fréquence, caractéristiques, opportunité et autres circonstances pourraient affecter de manière inappropriée, ou pourraient être perçus comme étant destinés à affecter de manière inappropriée, l'**indépendance de jugement, intégrité, honnêteté et impartialité du récepteur**.
4. Les professionnels du Groupe Nueva Pescanova sont **obligés de décliner** toute offre ou remise de présent, cadeau, invitation ou symbole d'hospitalité de toute nature provenant, directement ou

indirectement, d'un Fournisseur (ou Fournisseur potentiel) du Groupe Nueva Pescanova qui ne soit pas acceptable conformément aux critères fixés dans les paragraphes précédents.

#### Article 8. *La transparence dans la gestion des potentiels conflits d'intérêts*

---

1. Les Fournisseurs (ou Fournisseurs potentiels) du Groupe Nueva Pescanova **assument l'obligation de communiquer** toute situation qui pourrait impliquer un **potentiel conflit d'intérêt**.
2. Il sera considéré qu'un Fournisseur se trouve dans une situation de potentiel conflit d'intérêt lorsqu'un de ses administrateurs, représentants légaux, professionnels, employés ou collaborateurs soient **rattachés à un professionnel du Groupe Nueva Pescanova dans une des formes suivantes** :
  - a. C'est le conjoint d'un professionnel du Groupe Nueva Pescanova ou une personne avec une relation d'affection analogue.
  - b. C'est un ascendant, descendant ou frère ou sœur d'un professionnel ou du conjoint (ou la personne avec une relation d'affection analogue) du professionnel du Groupe Nueva Pescanova.
  - c. C'est le conjoint (ou la personne avec une relation d'affection analogue) d'un ascendant, descendant ou frère ou sœur d'un professionnel du Groupe Nueva Pescanova.
  - d. C'est une entité ou société dans laquelle un professionnel du Groupe Nueva Pescanova, ou une personne rattachée à lui, à travers lui-même ou par une tierce personne, se trouve dans une des situations de contrôle établies dans la loi d'application.
  - e. C'est une entité ou société dans laquelle un professionnel du Groupe Nueva Pescanova, ou une personne rattachée à lui, à travers lui-même ou par une tierce personne, occupe un poste d'administration ou de direction ou de laquelle il perçoit des émoluments pour quelque raison que ce soit, dans la mesure où, par ailleurs, il exerce directement ou indirectement une influence significative dans les décisions financières et opérationnelles de cette société ou entité.
3. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova devront manifester qu'ils ne se trouvent dans aucune situation de potentiel conflit d'intérêt à travers la souscription de la **Déclaration Responsable** incluse dans l'**ANNEXE** de ce document ou, le cas échéant, identifier le lien existant.

#### Article 9. *La confidentialité et la véracité de l'information*

---

1. Il appartient au Fournisseur et à tous ses employés et collaborateurs d'adopter les mesures de sécurité nécessaires et suffisantes pour **éviter l'altération, la perte, le traitement ou l'accès non autorisé de l'information réservée et confidentielle** propriété du Groupe Nueva Pescanova à laquelle ils ont accès.
2. L'information de toute classe (commerciale, d'entreprise, promotionnelle, économique, juridique, contractuelle, technique, etc.) fournie par le Fournisseur aux professionnels du Groupe Nueva Pescanova devra être toujours **vraie, claire, transparente, complète et non projetée avec l'intention d'induire à la duperie ou à la confusion**.

#### Article 10. *Une concurrence loyale, saine et juste*

---

1. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova devront intervenir dans les marchés de manière loyale, saine et juste, en évitant toute pratique contraire aux **règles de défense de la concurrence** auxquelles ils soient assujettis.
2. Il est interdit aux Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova toute conduite qui, contrairement à la réglementation de défense de la concurrence, **limite la concurrence efficace et réelle de manière sensible**,

les **accords collusoires** non autorisés légalement, la **fixation ou l'altération des prix** qui pourraient résulter de la libre concurrence dans le marché, le **partage du marché** ou l'**échange d'information sensible** entre concurrents. Ils seront tenus de respecter également la réglementation qui pourrait leur être d'application en matière de **position dominante, concentrations** ou **aides publiques**.

3. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova ne pourront, en aucun cas et sous aucune circonstance, s'emparer, découvrir, diffuser, dévoiler, céder ou utiliser toute information non publique qui pourrait être considérée **secret d'entreprise** d'un tiers (concurrent ou pas), même s'ils n'auraient pas participé dans l'obtention mais qu'ils connaissent raisonnablement leur origine illicite.

#### **Article 11. La durabilité environnementale**

---

1. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova sont tenus de **respecter strictement la réglementation environnementale** qui soit d'application et s'engagent à maintenir une approche préventive dans ce domaine, et à développer des pratiques d'entreprises socialement responsables pour favoriser la conservation de l'environnement et la minimisation de l'impact négatif que leurs activités pourraient provoquer. Le Groupe Nueva Pescanova favorisera les Fournisseurs qui utilisent des **produits et matières premières obtenus ou manufacturés au moyen de méthodes respectueuses de l'environnement**.
2. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova s'engagent à **respecter les réglementations environnementales et de durabilité** établies par le Groupe Nueva Pescanova. En ce sens, les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova seront toujours rigoureux, transparents et sincères dans les questionnaires, certificats, évaluations et examens en matière environnementale, de durabilité et responsabilité sociale corporative auxquels ils sont assujettis par le Groupe Nueva Pescanova.

#### **Article 12. La qualité et la sécurité alimentaire**

---

Los Fournisseurs garantiront à tout moment que les biens, matières premières et produits qu'ils offrent ou livrent au Groupe Nueva Pescanova respectent les **réglementations et paramètres de qualité et sécurité alimentaire exigés par les lois applicables**, par les réglementations qu'ils auraient pu assumer volontairement, tout comme les spécificités techniques, de qualité et sécurité alimentaire marquées par le Groupe Nueva Pescanova. En ce sens, les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova seront toujours rigoureux, transparents et sincères dans les questionnaires, certificats, évaluations et examens en matière de qualité, homologation de produit, composition et autres spécifications de sécurité alimentaire auxquels ils sont assujettis par le Groupe Nueva Pescanova.

#### **Article 13. La loyauté dans la gestion de crises alimentaires**

---

Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova qui pourraient être affectés par une **situation de crise alimentaire** s'engageront à maintenir une attitude conforme aux principes de coopération et d'action coordonnée, d'adéquation et proportionnalité des ressources tout au long de la chaîne alimentaire, à ne pas faire une utilisation malveillante ou déloyale de ces situations et à maintenir une communication correcte et loyale.

#### **Article 14. La prévention de la fraude alimentaire**

---

1. La **fraude alimentaire** est toute action malveillante de substitution, addition, manipulation ou présentation frauduleuse d'aliments, ingrédients alimentaires ou emballage d'aliments, ou les affirmations mensongères ou trompeuses faites sur un produit ou sur matière première.
2. Les Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova devront disposer et mettre en œuvre les mesures préventives, d'évaluation de risques et de contrôle analytique nécessaires pour **minimiser ou éliminer toute forme de fraude alimentaire**, notamment à l'égard de l'authenticité des espèces et origines, ingrédients et allergènes, poids et nappages.

### CHAPITRE III. LE CANAL ÉTHIQUE DU FOURNISSEUR DU GROUPE NUEVA PESCANOVA

#### Article 15. Consultations et Dénonciations de Manquement

---

1. Les Fournisseurs (et les tiers qui auraient participé dans un appel d'offres de services ou approvisionnements pour être Fournisseurs du Groupe Nueva Pescanova) pourront effectuer des **Consultations** à l'égard de l'application et interprétation des dispositions de Notre Charte Éthique et Sociale du Fournisseur, ainsi que présenter des **Dénonciations de Manquement** en cas de conduites contraires à cette Charte Éthique et Sociale du Fournisseur de la part d'un professionnel du Groupe Nueva Pescanova, d'un Fournisseur (ou de ses Sous-traitants), ou de ses respectifs employés et collaborateurs. Les Fournisseurs et ses Sous-traitants assument l'obligation de communiquer au Groupe Nueva Pescanova tout manquement à Notre Charte Éthique et Sociale du Fournisseur.
2. À tel effet, le Groupe Nueva Pescanova met à leur disposition le **Canal Éthique du Fournisseur**, dans lequel ils pourront déposer leur **Consultations** et **Dénonciations de Manquement** à travers d'un de ces moyens :
  - Par **courriel** à l'adresse : [canal.etico.proveedor@nuevapescanova.com](mailto:canal.etico.proveedor@nuevapescanova.com)
  - Par **courrier ordinaire** à l'adresse : Rúa José Fernández López s/n, 36320 Chapela – Redondela – Pontevedra – Espagne ; à l'attention du Directeur de l'Unité de Conformité.

#### Article 16. Principes informateurs du Canal Éthique du Fournisseur

---

1. Les communications réalisées dans le Canal Éthique du Fournisseur devront répondre toujours à des critères de **bonne foi, sincérité et équité**, et ce mécanisme ne sera pas utilisé à d'autres fins que celle de veiller à la bonne interprétation, application et conformité de Notre Charte Éthique et Sociale du Fournisseur. Le Groupe Nueva Pescanova assure le **traitement adéquat des données personnelles** et s'engage à ne pas adopter ni permettre **aucune forme de représailles**, directe ou indirecte, contre la personne qui de bonne foi ait fait usage de ce Canal Éthique du Fournisseur.
2. **Les communiqués anonymes ne seront pas recevables**, tout comme ceux effectués de sorte qu'il soit impossible de connaître l'identité du communicateur. L'identité de la personne physique qui présente une **Dénonciation de Manquement** aura la considération d'information confidentielle et **ne sera pas dévoilée**, en aucun cas, à la **personne dénoncée**.
3. Sans préjudice de ce qui précède, les données d'identité du dénonciateur, tout comme la documentation qui soit remise à travers le Canal Éthique du Fournisseur, **pourront être fournies aussi bien aux autorités administratives ou judiciaires** (dans la mesure où elles soient demandées comme conséquence de toute procédure dérivée de l'objet de la **Dénonciation de Manquement**) qu'aux **personnes impliquées dans toute investigation ultérieure ou procédure judiciaire** établie comme conséquence de l'investigation.

### CHAPITRE IV. DISPOSITIONS FINALES

#### Article 17. Approbation, validité et modification

---

1. Cette Charte Éthique et Sociale du Fournisseur du Groupe Nueva Pescanova a été **approuvé par le Comité Exécutif** de Nueva Pescanova, S.L. (société mère du Groupe Nueva Pescanova) dans sa Réunion du **23 mars 2017** célébrée dans son siège social de Chapela (Redondela – Pontevedra – Espagne), en vigueur pour tout le Groupe Nueva Pescanova à compter de ce jour.
2. Toute **modification** de la présente Charte Éthique et Sociale du Fournisseur du Groupe Nueva Pescanova devra être approuvée par le Comité Exécutif de Nueva Pescanova, S.L.



**ANNEXE. Déclaration Responsable de la Charte Éthique et Sociale du Fournisseur du Groupe Nueva Pescanova**

M./Mme \_\_\_\_\_, avec pièce d'identité/passeport n° \_\_\_\_\_, en son propre nom ou en représentation de la société \_\_\_\_\_, avec numéro d'identification fiscale \_\_\_\_\_, en qualité de \_\_\_\_\_, **DÉCLARE SOUS MA RESPONSABILITÉ :**

- Qu'il m'a été remis la **Charte Éthique et Sociale du Fournisseur** du Groupe Nueva Pescanova, que je connais et que **j'accepte expressément et sans réserve**, en m'engageant à la respecter et à la faire respecter auprès de mes employés et collaborateurs et, le cas échéant, sous-traitants qui fournissent des services ou réalisent des approvisionnements pour une société du Groupe Nueva Pescanova.
- Que ni le soussigné ni, le cas échéant, la société que je représente, ni ses administrateurs ou représentants légaux, occupant actuellement leur poste ou représentation, n'ont été **condamnés avec une sentence ferme pour des délits** de terrorisme, constitution ou intégration dans une organisation ou groupe criminel, association illicite, traite de personnes, trafic illégal d'organes humains, prostitution ou exploitation sexuelle et corruption de mineurs, appropriation frauduleuse, escroquerie, publicité trompeuse, fausseté documentaire ou comptable, corruption publique ou privée, blanchiment de capitaux et financement de terrorisme, trafic illégal de main d'œuvre, migration frauduleuse, délit contre la santé publique, promotion ou incitation de la haine, hostilité, discrimination ou violence contre les personnes, ou à une peine suspension spéciale de l'exercice professionnel, métier, industrie ou commerce.
- Que le soussigné ou la société que je représente est en **règle avec ses obligations fiscales et avec la sécurité sociale** imposées par les dispositions légales en vigueur qui sont d'application, dans les conditions prévues par l'**article 6** de Notre Charte Éthique et Sociale du Fournisseur.
- Que ni le soussigné ni la société que je représente, ni ses administrateurs ou représentants légaux, ni ses employés, professionnels ou collaborateurs se trouvent dans une situation de potentiel **conflit d'intérêt** dans les conditions prévues par l'**article 8** de Notre Charte Éthique et Sociale du Fournisseur.
- (**À remplir le cas échéant**) Que le soussigné ou la société que je représente, ses administrateurs ou représentants légaux, ses employés, professionnels ou collaborateurs, **communiquent les suivantes situations de conflit (ou conflit potentiel) d'intérêt :**
  - *Type de conflit (personne affectée) :* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_.
  - *Type de conflit (personne affectée) :* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_.
  - *Type de conflit (personne affectée) :* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_.

Date	Dénomination du Fournisseur	CIF du Fournisseur	Nom de son Représentant légal / Numéro de Carte d'Identité	Sceau et Signature

## CONTACT

Rúa José Fernández López, s/n  
36230 Chapela – Redondela – Pontevedra – Espagne  
Téléphone +34 986 818 100

Information générale : [info@nuevapescanova.com](mailto:info@nuevapescanova.com)  
Canal Éthique du Fournisseur : [canal.etico.proveedor@nuevapescanova.com](mailto:canal.etico.proveedor@nuevapescanova.com)

